

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 13 février 1956

La séance est ouverte à deux heures et demie.

### QUESTION DE PRIVILÈGE

M. GARDINER—À PROPOS D'OBSERVATIONS QUE LE  
MINISTRE A FAITES À LA CHAMBRE  
LE 10 FÉVRIER

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Vendredi dernier, le 10 février, parlant du coût du programme de vente de beurre, j'ai dit que la mesure qui prévoyait une remise de 21c. par livre de beurre vendu aux institutions pourrait coûter \$1,500,000. Puis j'ai ajouté:

Voici le point important à ce sujet. Nous avons voulu déterminer si ces gens ou ces institutions consomment plus de beurre ou s'ils achètent plus de beurre et moins de margarine quand ils peuvent en obtenir à meilleur compte...

C'est-à-dire du beurre.

...La statistique n'indique aucune augmentation de la consommation. On utilise à peu près la même quantité de beurre, un peu plus à certains endroits un peu moins à d'autres, à 40c. la livre, qu'on en consommait quand il fallait le payer 61c. La quantité de margarine consommée est aussi à peu près la même qu'auparavant.

L'honorable député de Québec-Ouest (M. Dufresne) m'a alors posé une question:

M. Dufresne: Le ministre peut-il nous donner les chiffres pour chacune des provinces?

Le très hon. M. Gardiner: Oui.

M. Dufresne: Peut-il nous dire, si, dans la province de Québec, cette méthode de distribution du beurre aux institutions à raison de 40c. la livre a entraîné une augmentation de la consommation?

La partie utile de ma réponse se lit ainsi qu'il suit:

Le 4 mars... le nombre des institutions dans le Québec était de 236... Ce mois-là, on a consommé 154,000 livres de beurre... 6,000 livres de margarine et 53,000 livres d'autres matières grasses qui n'étaient ni du beurre, ni de la margarine.

À propos du dernier mois, j'ai dit:

...le nombre des institutions dans Québec est actuellement de 777, soit à peu près trois fois autant qu'auparavant; au cours du dernier mois, elles ont utilisé 297,000 livres de beurre, 13,591 livres de margarine et 103,146 livres d'autres matières grasses.

Environ une heure plus tard, à la suite de mon exposé, l'honorable représentant de Vancouver-Sud (M. Philpott) a dit, comme le

rapporte le hansard du 10 février à la page 1107:

Puis-je poser une question sur la statistique relative à la margarine dans le cas de la province de Québec? Nous avions, certains d'entre nous, l'impression que la vente de la margarine était illégale dans le Québec.

Je n'ai pas répondu mais, dès que j'ai pu quitter la Chambre, j'ai essayé de me procurer tous les renseignements nécessaires afin de les communiquer aux députés; les membres du personnel étant rentrés chez eux, je n'ai pu obtenir les renseignements complets. Je me suis donc rendu chez l'éditeur du hansard qui m'a appris que le compte rendu avait déjà été remis aux journaux. Il m'a conseillé de communiquer avec M. l'Orateur, ce que j'ai fait. J'ai demandé l'autorisation de retenir une petite partie des renseignements utilisés en réponse à la question. J'ai ajouté qu'il me faudrait ainsi donner aux députés toutes les explications au sujet de l'affaire, et d'ajouter que j'allais faire une déclaration complète à la Chambre lundi, à l'ouverture de la séance. C'est ce que j'ai actuellement l'intention de faire.

Il semble bien que M. l'Orateur s'est rendu à ma demande et a fait en sorte que les chiffres relatifs à la province de Québec, pour ce qui est de la margarine, soient retranchés du compte rendu de vendredi, à la condition que je les consigne de nouveau lundi, avec tous les détails.

J'ai vu le représentant de la *Presse canadienne*, qui m'a appris que le compte rendu avait déjà été transmis au bureau de Toronto. On me proposait par la suite de faire une déclaration, qui serait publiée en même temps que la nouvelle de la *Presse canadienne*. J'ai lu la nouvelle transmise par cette agence, telle qu'elle a été publiée, samedi matin, dans la *Gazette* de Montréal. Elle renferme une déclaration que j'ai faite au reporter qui m'a interrogé dans la salle à manger, alors que je prenais mon dîner. Voici ce que j'ai dit à ce reporter: "J'ai donné lecture de la réponse qui se trouvait dans un document qu'on m'avait remis; je ne voudrais pas qu'on tienne cela pour authentique tant que je n'aurai pas eu l'occasion de le vérifier." La *Presse canadienne* a inséré textuellement cette déclaration dans sa nouvelle; elle s'en est servie au début de son article, puis elle a rédigé sa nouvelle en conformité de ce qui s'était passé à la Chambre.